

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023**

Convocation : 01/12/2023
Affichage de la liste des délibérations : 06/12/2023

Membres en exercice : 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt trois, le cinq décembre, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Nabih LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON ; Madame Martine SYLVESTRE

A DONNÉ PROCURATION

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Farid MAHDADI ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

ACTIVITÉS SENIOR DU PREMIER TRIMESTRE 2024

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le Service Senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser de bien-vieillir et rompre l'isolement pour les seniors givordins.

Pour cela, il est développé des partenariats avec les services de la ville, la CARSAT ou des associations spécialisées, permettant la mise en œuvre de :

- Ateliers numériques : avec l'association Passerelle
- Visite des archives municipales de Givors en partenariat avec le service des archives
- Découverte de jeux de société en partenariat avec la médiathèque
- Goûter-concert en partenariat avec la chorale retraitée du Conservatoire
- Atelier bien-être et relaxation avec l'association BRAIN UP
- Café-santé en partenariat avec le médiateur santé : sur une thématique liée à la santé et l'accès aux droits

- Etc...

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100 % du tarif prévu par personne.
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30 % par le CCAS.
- Les personnes avec l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : prise en charge de 70 % par le CCAS.
- Les personnes extérieures à Givors : + 20 % (uniquement s'il reste de la place).

Il est programmé pour le premier trimestre 2024 :

- **« Visite des coulisses de l'Opéra de Lyon » :**

24 personnes maximum

Tarifs : Imposable : 11,65 €

Non imposable : 9,32 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 3,50 €

Extérieur : 13.98 €

- **« Visite des Salons de l'Hôtel de ville de Lyon » :**

24 personnes maximum

Tarifs : Imposable : 9,16 €

Non imposable : 6,40 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 2,75 €

Extérieur : 11.00 €

- **Atelier culinaire « Le Goût dans l'assiette » : atelier thématique**

10 personnes maximum par atelier

Tarifs : Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,5 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6.00 €

- **Atelier Art floral**

8 personnes maximum

Imposable : 20 euros

Non imposable : 14 euros

Bénéficiaire de l'ASPA : 6 euros

Extérieur : 24 euros

Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du CCAS.

Pour les sorties, l'objectif est d'en proposer 8 à 9 à la demi-journée dans l'année au lieu de 2 à 3 sorties à la journée.

Conditions de remboursement de l'activité à l'utilisateur :

- en cas d'annulation de l'activité.

- en cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif
- en cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le premier trimestre 2024, leurs tarifications et les modalités d'inscription et de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

12 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel d'activités senior pour le 1^{er} trimestre 2024 et les modalités pour y participer ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2024 sur le chapitre 70, fonction 4238.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.